

LE FAIT DU JOUR

Profs remplaçants, les galériens de l'Éducation nationale

Les profs flexibles, ça existe : les remplaçants. Si certains ont choisi ce statut, pour d'autres, c'est une vie de galère, toujours en vadrouille. Témoignages.

On aurait pu croire que la situation allait se bonifier avec le temps. Pas du tout. Maria a ensuite été rattachée à Vendôme, son mari à Châteaudun. Après quoi, direction Dreux. Puis Blois, où Maria apprend son rattachement à... Montargis, à mi-temps.

"On ne peut pas travailler si loin de chez soi et faire du bon boulot"

« Ça va être un mic-mac. Depuis trois ans, Maria Gelin, 34 ans, est CPE, « conseillère principale d'éducation » et TZR, « titulaire en zone de remplacement ». Elle remplace ses collègues à droite à gauche, généralement prévenue au dernier moment. Une situation qu'elle n'a pas choisie. Tout comme son mari, TZR lui aussi.

« Chaque année, on part à l'aveuglette, confie-t-elle. Ce qui m'ennuie, c'est d'imposer à mes enfants un déménagement par an. Mon aînée est en grande section de maternelle, en trois ans, elle a connu trois écoles et trois maisons différentes. » De quoi perdre son latin. Et se forger un féroce sens de l'humour. Car il en faut pour affronter au quotidien les grands écarts qu'impose l'administration. « Lorsque mon mari et moi avons eu nos premières mutations, nous n'avons pas été affectés dans la même zone : lui dans l'Eure-et-Loir, moi dans le Loir-et-Cher. Pour l'administration, ça ne posait pas de problème, car on peut affecter les TZR dans tous les départements limitrophes de leur lieu d'attachement. » Et tant pis pour les heures de route et la vie de famille.

« Là, j'ai refusé. Je me suis mise hors la loi. Normalement, on est obligé d'accepter. Mais avec deux enfants de 5 ans et 8 mois, ce n'est pas possible. On ne peut pas travailler si loin de chez soi et faire du bon boulot. » Elle pense aussi aux élèves : « Le fait d'être à cheval sur deux établissements ne permet pas d'être disponible pour eux. » Du coup, le rectorat s'est montré compréhensif. « On m'a proposé un autre mi-temps à Richelieu, à 180 km d'ici dans l'Indre-et-Loire. » Maria hausse les épaules. « Là encore, j'ai refusé. » Finalement, depuis lundi, tandis que son mari travaille à Cloyes-sur-le-Loir, elle a été affectée à Saint-Laurent... « sur un poste de professeur adjoint ! J'ai postulé pour un métier auquel je crois, CPE, et je me retrouve à un poste de direction, pour lequel je n'ai pas été formé. »

Fatiguée de ces errements administratifs, Maria a décidé de se



Ils sont profs ou CPE et... remplaçants. Leurs conditions de travail se dégradent de plus en plus. Ils tirent la sonnette d'alarme. (Photo NR, Georges Hodebert)

battre « pour obtenir un poste fixe. J'ai 34 ans, je me dis que c'est le moment où jamais de faire ce qu'on a à faire dans la vie. » Elle ne se fait pourtant pas trop d'illusions : « Le fait d'être marié à un TZR m'empêche de faire un rapprochement de conjoint. TZR, ne vous mariez pas entre vous, je vous préviens », ironise-t-elle.

Florence Leroux, elle, est enseignante du premier degré, intégrée dans la brigade de remplacements (l'éducation a ses

brigades, tout comme la gendarmerie). Elle est volontaire pour intervenir dans toutes les écoles du département, « de la petite section au CM2, voire dans des établissements spécialisés en collège », quand ses collègues effectuent des formations. Son souci ? Elle a vu le temps de ses remplacements fondre comme neige au soleil. « Avant, les stages duraient une, voire deux semaines. Aujourd'hui, c'est à la journée. » Bonjour pour s'adapter ! « On est

un peu devenu des bouche-trous. » Au passage, elle s'indigne également de la réduction de ses indemnités pour frais de route « à peu de chagrin. Une baisse de presque 30 % », assure-t-elle.

Reste, enfin, la question de la biivalence. « Il peut arriver qu'on demande à un TZR de lettres d'enseigner quelques heures l'histoire, l'anglais ou le latin », explique Marie Coutant, professeur de lettres à Romorantin et membre du collectif ATZ 41. Problème :

elle craint que ces cas de figure exceptionnels ne se généralisent. « Le décret 50 qui définit les statuts des enseignants est en train d'être modifié. Résultat, un TZR pourrait effectuer l'intégralité de ses heures de service dans une autre matière que la sienne, alors qu'il n'est pas formé pour. » Impensable pour bon nombre d'enseignants. Ils manifesteront donc à Paris, samedi. La flexibilité chez les profs, ça ne passe vraiment pas.

P. Saint-Martin (Dessaignes) : "On arrive à couvrir"

De récentes dispositions, pour le remplacement des enseignants absents par d'autres collègues, ont permis d'améliorer en partie le problème. Mais ce n'est pas la panacée.

Paul Saint-Martin, proviseur du lycée Dessaignes à Blois, s'en explique : « Pour les absences prévisibles et de longue durée, il est possible d'obtenir un titulaire de zone de remplacement (TZR) ou un vacataire. Nous avons eu quatre ou cinq cas depuis le début de l'année, qui ont été réglés dans des délais rapprochés. Mais sur les absences de courte durée et non prévues, assez fréquentes, c'est un peu différent. Il faut reconnaître qu'on a un taux de remplacement bien plus faible. Le nouveau protocole de remplacement par un autre professeur, sur la base du volontariat, est loin d'être évi-

dent. On le met en place surtout quand on a une classe confrontée à un examen en fin d'année. Pour les autres, on le fait seulement si c'est d'une réelle utilité pédagogique. Sinon, la perturbation causée peut-être plus néfaste que le service rendu. »

Dans un collège du sud du département, la principale confirme que les rares remplacements longue durée ont fonctionné. Mais pour ceux de courte durée, elle reconnaît que la situation n'est pas toujours idéale et que tous les cours n'ont pas été couverts ou qu'il y a parfois des oppositions au niveau des enseignants pour remplacer au pied levé leurs collègues. Mais les élèves sont pris en charge et aucune récrimination n'est venue des parents.

C.C.

Des remplacements souvent pénibles

Les responsables de la FSU sont unanimes : le remplacement des enseignants absents pour maladie, maternité ou formation continue, est loin d'être satisfaisant. « Pour les collèges et les lycées, explique Anne-Françoise Carré, du SNES, ce qui unit les personnels concernés, ce sont les conditions de travail défavorables. Les enseignants titulaires sur zone de remplacement peuvent être appelés sur toute l'académie et amenés à enseigner une autre matière que celle dans laquelle ils ont été formés. Et parfois sur plusieurs établissements à la fois, à Blois et Châteauroux ou Blois et Chartres. Ces gens doivent être extrêmement flexibles pour enseigner du jour au lendemain devant une nouvelle classe et dans une matière qu'ils ne maîtrisent pas forcément. » Pour elle, la longueur du trajet, parfois de deux ou trois heures par jour, ajoute à la pénibilité. Et malgré 240 postes affectés au Loir-et-Cher mais mobilisables sur les

départements limitrophes, certains remplacements en philo, histoire, physique et technologie ne sont pas assurés.

Stéphane Ricordeau, pour le premier degré, constate qu'on peut faire appel à la même personne pour un remplacement en maternelle ou en section spécialisée ou en Segpa. « 150 collègues sont concernés et pourtant on souffre d'un manque flagrant de titulaires mobiles. Nombreux sont les absences non remplacées. Tous les moyens sont utilisés, au point que la formation continue est souvent sacrifiée. » Le délégué syndical dénonce aussi la volonté du ministre de réduire de 30 % la prime versée aux remplaçants, qui couvre les frais kilométriques. « C'est un mépris pour les enseignants et les élèves. La seule motivation, ce sont les économies voulues par le ministre. »

Pour protester contre cette situation, la FSU appelle à une manifesta-



Anne-Françoise Carré, Stéphane Ricordeau et Patrick Andrieu dénoncent les conditions pénibles imposées souvent aux enseignants remplaçants.

tion samedi à Paris. Plusieurs cars Loir-et-Cher sont d'ores et déjà affrétés à partir du

C.C.

UNIVERSITÉ

Tanneurs : inauguration le 17 mars

De notre rédaction de Tours

Avec 7.000 étudiants, le site des Tanneurs avait besoin de s'agrandir : samedi 17 mars prochain, après un an et demi de travaux, son extension de 3.000 m² sera inaugurée pour la journée portes ouvertes de l'université François-Rabelais.

Le site aurait dû être fermé pour raisons de sécurité. En 1995, après une longue grève, la décision d'engager des travaux était prise, mais il a fallu passer à travers le gel financier de l'État décidé à l'été 2004.

Mi-septembre 2005, une grue de 50 m lançait enfin ce chantier très attendu, moyennant une enveloppe de 12,2 M€ dans le cadre du contrat de plan État - région Centre (respectivement 9,91 M€ et 2,29 M€).

Pour l'architecte parisien Pierre Bolze, « ce chantier est particulièrement complexe et la performance tient dans la lumière et la nécessité de tout caser dans un espace restreint. »

Cinq nouveaux amphis (entre 245 et 299 places) éclairés par de la lumière naturelle, sept salles de cours (de 35 à 50 places), un studio de télévision, une salle de visioconférence : les étudiants en sciences humaines et sociales, arts, lettres et langues, vont bénéficier d'installations enfin aux



L'extension prévue, une fois les travaux terminés.

(Document cabinet Bolze)

normes. Les travaux engagés ont également permis de réaménager les locaux existants sur près de 2.000 m². Depuis la rentrée 2005, des salles informatiques en libre-service avaient déjà été installées grâce à l'opération Ordi-Centre.

Pour l'avenir, avec le futur contrat de projets État - région, l'université compte sur la restructuration de la bibliothèque des Tanneurs. Un déménagement en sous-sol devrait libérer 1.300 m² de salles de lecture.

Futurs chantiers

L'opération Tanneurs complète les grands travaux engagés en 2005 à l'IUT Jean-Luthier (3,3 M€).

Les prochains « grands chantiers » concerneront la réhabilitation de la bibliothèque de la faculté de médecine, la construction d'une nouvelle salle des sports, un plateau technique de biologie et la deuxième phase du pôle Ville et Urbanisme aux Deux-Lions. Quant au Crous, il finance (1,3 M€) la ré-

novation et l'extension du RU Oury-Gateland, également aux Deux-Lions. Pour septembre 2008, il passera de 450 à 750 places.

Reste une grosse inconnue : l'extension de la faculté de médecine à La Riche. Le terrain a bien été acheté en 2004 par Tour(s) plus mais aucune date n'est avancée pour le début des travaux tandis que boulevard Tonnelé les amphis sont surchargés !

Thierry NOËL

POINT CHAUD

La petite croissance du Loir-et-Cher

A l'heure où débute la campagne de recensement 2007, l'Insee publie les résultats des précédentes enquêtes menées en région Centre. Premier enseignement, la population est estimée à 2.505.000 habitants, soit 65.000 personnes de plus depuis 1999 et une croissance annuelle de 0,38 %. Cette progression, qui place le Centre au 12^e rang des régions françaises, est très inférieure à la moyenne de la métropole (0,58 %) mais reste la plus forte des régions du bassin parisien hors Ile-de-France.

Contrairement à la baisse observée durant la période 1990-1999, la population s'est stabilisée dans les départements du Cher et de l'Indre. L'Indre-et-Loire (0,50 %) et le Loiret (0,60 %) continuent de connaître une hausse supérieure à la moyenne mais leur dynamisme se ralentit, tandis que le rythme de croissance n'a pas bougé pour l'Eure-et-Loir et le Loir-et-Cher (0,40 %). Parmi les villes en hausse, on relève Tours, Dreux ou Fleury-les-Aubrais, tandis que Joué-lès-Tours, Blois, Bourges, Chartres, Châteauroux ou Vierzon sont en baisse. A Orléans, la population reste stable, après une forte hausse dans les années 90.

La région Centre reste une zone de passage. Les flux mi-

gratoires interrégionaux ont fortement augmenté, surtout avec l'Ile de France, et figurent parmi les plus importants de la métropole. Mais le solde entre les entrées et sorties est quasiment du fait d'une forte hausse des départs vers le sud et le littoral atlantique, tout juste compensée par l'arrivée de populations principalement venues d'Ile-de-France.

La région perd des jeunes - élèves, étudiants et actifs (- 2.500 par an) - et attire les plus de 30 ans. Le vieillissement de la population y est particulièrement sensible. Une personne sur dix a plus de 75 ans. En conséquence, le nombre de ménages a augmenté plus vite que la population (1 %) Les foyers d'une ou deux personnes sont de plus en plus nombreux et la taille des ménages a diminué (2,29 personnes contre 2,38 en 1999). Dans son ensemble, la région connaît un taux d'activité sensiblement plus élevé qu'ailleurs pour les jeunes et les femmes. Mais la part des diplômés de l'enseignement supérieur est inférieure à la moyenne, ce qui montre qu'elle ne bénéficie pas autant que d'autres territoires de l'élévation du niveau de formation.

Christine BERKOVICIUS

Lire aussi en page 6

3 QUESTIONS A...

Henri Fouchault



Henri Fouchault.

Président de la section départementale des Bailleurs de baux ruraux de Loir-et-Cher, Henri Fouchault animait lundi matin les assemblées générales communes des anciens exploitants et celle des bailleurs.

1 Quelle est votre première préoccupation ?

« Une plus juste rémunération par les loyers et une plus grande mobilité du patrimoine agricole. En France, nous sommes arrivés à un point tel que les agriculteurs ne trouvent plus de terre, tout simplement parce que les propriétaires ne veulent plus les louer. Pourquoi ? Parce que, dès l'instant où ils ont un agriculteur en location, ils ne pourront plus jamais disposer de leur bien. De plus, les locations sont dérisoires, comparées à l'immobilier. Dans ces conditions les propriétaires préfèrent ne pas louer, ou à d'autres personnes ! »

2 Vous vous engagez au côté du syndicat de la propriété privée ?

« Nous sommes tout à fait complémentaires et nous allons donc présenter une liste commune pour les élections à la chambre d'agriculture. C'est un lieu où les propriétaires et usagers sont pleinement impliqués. Ensemble, nous demandons une juste rémunération des capitaux engagés »

dans l'agriculture, ainsi que l'application d'une fiscalité adaptée et incitative.

3 Cette assemblée permettra-t-elle de faire avancer les choses ?

« Nous espérons que nos adhérents ont trouvé ici le moyen de mieux s'informer. Pour cette raison, nous avons invité Jean-Louis Fauché, responsable de l'unité retraite vieillesse de la MSA, ainsi que Marc Aubert, notaire, qui les a renseignés sur la réforme des successions et des régimes matrimoniaux. Marc Delaville, juriste, a expliqué le nouveau dispositif d'exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties. »

Propos recueillis par Henri LEMAIRE

LES ADRESSES UTILES SONT DANS

L'Annuaire

Le guide pratique du Loir et Cher

AMÉNAGEMENT DE JARDIN

Hervé CORBEAU Paysagiste
COUR-CHEVERNY
Tel : 02 54 79 22 55 - 06 80 43 56 50
www.paysagiste-corbeau.com

Création - Clôture - Engazonnement - Pavage
Dallage - Maçonnerie ornementale
Fontaines - Bassins - Arrosage intégré
Stations de pompage - Elagage
Taille haute hauteur - Plantations

CONSTRUCTEUR

Venez découvrir notre PAVILLON TEMOIN
Ouvert du lundi au samedi
N° vert : 0 800 525 726
www.TRADIBUDGET.com

16 rue des Alisés
41350 St Gervais la Forêt
Derrière BRICOGITE

Vous désirez figurer dans cette rubrique ?

Contactez-nous au :
02 54 57 20 10

la Nouvelle République Un journal qui parle de vous

OU

JE REÇOIS PAR MOIS la Nouvelle République DU LUNDI AU SAMEDI

en m'abonnant pour une Durée Libre* au prix de 21,20 € par mois (25 parutions) et je reçois l'ensemble des suppléments hebdomadaires de La Nouvelle République et le vendredi mon TV Hebdo.

AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT

l'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si la situation le permet, les sommes dont je vous serai redevable au titre de :

ABONNEMENT À LA NOUVELLE RÉPUBLIQUE

En cas de litige sur le prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec mon créancier.

ORGANISME CRÉANCIER

la Nouvelle République DU CENTRE OUEST

232, avenue de Grammont
37048 TOURS Cedex 1
N° National d'éditeur : 002321

1 - TITULAIRE DU COMPTE 18 - 36 - 37 - 41 - 86

Nom/Prénom _____

Adresse _____

Code Postal _____ Ville _____

Tél. : _____ Date de naissance : _____

2 - DÉSIGNATION DU COMPTE À DÉBITER

Code établissement Code guichet Numéro de compte Clé RIB

3 - ÉTABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE SPONNRI

Nom _____

Adresse _____

Code Postal _____ Ville _____

4 - DATE ET SIGNATURE

Joindre un RIB ou un RIP.

A renvoyer à La Nouvelle République
SERVICE ABONNEMENTS
232, avenue de Grammont
37048 TOURS Cedex 1

la Ligne des Abonnés

N° Indigo 0 825 31 70 70